

2018 DFPE 11 Subventions (28.000 euros) et conventions avec dix associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En juin 2016, la Ville de Paris a adopté sa Stratégie « Faire le Paris des enfants et des familles » définissant plusieurs priorités : permettre à tous les enfants de bien grandir et s'épanouir à Paris, accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et les aider à concilier leur vie familiale, professionnelle et personnelle, et enfin, construire une ville inclusive pour les enfants et les familles. Les attentes des familles, dans leurs relations avec l'école, sont de mieux comprendre la vie scolaire, de rencontrer plus facilement enseignants et chefs d'établissement, de participer à l'élaboration du projet éducatif ainsi que d'échanger entre parents lors de temps conviviaux.

Le 1er septembre 2016, la Ville a également signé un nouveau Projet Educatif Territorial avec l'Etat, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, qui réaffirme l'importance d'associer les parents, dans une logique de coéducation, à la scolarité de leurs enfants, mais aussi aux projets péri- et extrascolaires.

Dans cette dynamique, le dispositif « Paris Collèges Familles », copiloté par la Direction des Affaires Scolaires et la Direction des Familles et de la Petite Enfance, vise, depuis huit ans, à encourager le rapprochement des familles de l'institution scolaire et particulièrement pour celles qui en sont les plus éloignées. Il se décline en actions co-construites par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, dont les parents, autour de la vie du collège, à travers rencontres et activités partagées dans les établissements scolaires et dans des structures de proximité.

L'impact des actions « Paris Collèges Familles » se traduit par une plus grande implication des familles et des associations de parents d'élèves dans la préparation des actions, mais aussi par une progression de la mobilisation des équipes éducatives et la mutualisation des pratiques entre les acteurs professionnels. L'émergence de plusieurs « espaces parents » dans les collèges est un indicateur significatif du renforcement du lien familles - école. À Paris, les partenaires associatifs sont davantage intégrés à la vie des établissements, et jouent un rôle de tiers entre les familles, le collège et le quartier.

Cette année, dix structures (trois centres sociaux et sept associations), acteurs du soutien à la fonction parentale et à l'accompagnement à la scolarité, participent au dispositif « Paris Collèges Familles », auxquels il convient d'ajouter une association - non subventionnée cette année - qui poursuivra les actions initiées l'an dernier n'ayant pu se dérouler dans leur totalité ; il s'agit de l'Association de Culture Berbère (ACB) intervenant au collège Colette Besson (20e).

L'ensemble des actions mises en œuvre profitera à seize collèges répartis dans sept arrondissements (dont les quatre inscrits dans le dispositif « Tous mobilisés »), deux en REP +, huit en REP et six en dehors des réseaux d'éducation prioritaire.

- Le centre social « **Relais 59** » (12e) avec le **collège Jules Verne** (12e), le club de prévention et l'association des parents d'élèves, propose d'animer échanges et sorties pour les futurs élèves de 6e et leurs parents, permettant de les informer sur la vie scolaire au collège. L'association organisera des temps d'information lors des remises des bulletins. Elle poursuit également son partenariat avec le **collège Paul Verlaine** (12e) pour entretenir le dialogue entre parents au sein du collège, et les amener à échanger sur leurs besoins. Les parents d'élèves de CM2 des écoles Bercy et Pommard participent également à cette dynamique avec les deux collèges. En 2017 / 2018, 54 familles au collège Jules Verne et 51 familles au collège Paul Verlaine ont bénéficié de cet accompagnement.
- L'association « **AFEV** » (**Association de la Fondation Étudiante pour la Ville**) (10e), réseau national d'étudiants bénévoles, va poursuivre l'installation, 10 heures par semaine, de volontaires en résidence au **collège Marx Dormoy** (18e) et au **collège Henri Matisse** (20e) afin de développer des actions pour les familles et leur participation aux événements marquants de l'année scolaire : remise des bulletins, fête du collège, élection des parents délégués, animations de soirées thématiques et cafés des parents ayant pour thèmes l'orientation, le numérique, la scolarité. En 2017 / 2018, 35 familles du collège Marx Dormoy et 60 familles au collège Henri Matisse ont bénéficié de cet accompagnement.
- L'association « **Osez la médiation** » (15e), poursuit son partenariat avec le **collège Georges Duhamel** (15e), associant la réussite éducative et la parentalité. Leur projet propose de prendre en charge des élèves en difficulté (indiscipline, absentéisme, problèmes d'attention, etc.) en y associant leur famille, de façon à prévenir les exclusions définitives, sources de décrochage. Pour la deuxième année, l'association, avec l'appui de la direction du **collège Pierre Mendès-France** (20e), établissement « Tous mobilisés ! ». Depuis 2017, et après l'initiation d'une nouvelle dynamique collective au sein de l'équipe pédagogique, cet établissement propose de co-construire différentes actions avec les enseignants et les parents. Elle initiera enfin un accompagnement avec le **collège Elsa Triolet** (13e), établissement « Tous mobilisés ! » 2018 / 2019. En 2017 / 2018, 30 familles au collège Georges Duhamel et l'équipe pédagogique du collège Pierre Mendès-France ont bénéficié de cet accompagnement.
- Le centre social Ourcq de l'association « **Espace 19** » (19e) anime des rencontres et des ateliers au **collège Edgar Varèse** (19e). Il organise et participe aux réunions de pré-rentrée avec l'équipe éducative et de rentrée avec les parents. Il poursuit la mise en œuvre des ateliers ludiques co-animés par les enseignants, les parents et les animateurs ainsi qu'un temps festif avant les vacances de Noël. En 2017 / 2018, 46 familles ont bénéficié de cet accompagnement.
- Le centre social « **J2P** » (**Jaurès Pantin Petit**) (19e), en partenariat avec une association de prévention et le **collège Édouard Pailleron** (19e), rassemble des parents, des élèves, des enseignants et l'équipe administrative du collège pour faciliter la communication entre les familles et l'établissement (initiation des parents à l'usage de l'ENT, cafés des parents thématiques, etc.). Un accompagnement collectif ou individuel permet d'aider les familles dans leurs choix pour les stages d'orientation des élèves de troisième ou leur orientation. En 2017 / 2018, 63 familles ont bénéficié de cet accompagnement.
- L'association « **Entraide Scolaire Amicale** » (19e), avec le **collège Georges Rouault** (19e), développe depuis deux ans des ateliers pour les parents, les professeurs et les élèves, sur des thématiques définies collectivement. Elle organise également des sorties familiales en lien avec les projets des enseignants et en concertation avec les familles. L'association poursuit par ailleurs son partenariat avec le **collège Germaine Tillion** (12e), établissement « Tous mobilisés ! » 2018 / 2019. En 2017 / 2018, 12 familles du collège Germaine Tillion et 15 familles du collège Georges Rouault ont bénéficié de cet accompagnement.

- L'association « **EIDIP** » (**Écoute Interculturelle dans un Dispositif Inter Psy**) (18e), propose pour la troisième année, en partenariat avec le **collège Suzanne Lacore** (19e), l'action « mallette des parents » pour créer des liens entre les parents et l'équipe éducative. Ateliers et groupes de parole mais aussi repas interculturels se dérouleront au collège lors des temps forts de l'année. Ils aborderont la vie au collège, les représentations mutuelles des parents et des enseignants, le bien-être des élèves, l'usage des écrans, etc. En 2017 / 2018, 21 familles ont bénéficié de cet accompagnement.
- L'association « **ATNT 18** » (**Arts Traditionnels Nouvelles Technologies**) (18e), propose pour la deuxième année, en partenariat avec le **collège Daniel Mayer** (18e) et le collège **Georges Méliès** (19e), des actions de sensibilisation des parents à l'usage de l'outil numérique dans le but de prévenir leurs incidences positives ou négatives sur la scolarité des enfants. Les thèmes de l'adolescence, de l'autorité parentale et du harcèlement seront aussi abordés. En 2017 / 2018, 45 familles au collège Daniel Mayer et 50 familles au collège Georges Méliès ont bénéficié de cet accompagnement.
- L'association « **APASO** » (**Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation**) (14e), avec le collège **Alberto Giacometti** (14e), propose pour la première année des groupes d'échange de parents sur le lien familles - école animés par une psychologue au collège dans l'esprit de « l'Espace Famille », forum local de rencontre de familles autour de la scolarité.
- L'association « **Plus Loin** » (20e), avec le **collège Jean Perrin** (20e), propose pour la première année un accompagnement visant à l'amélioration du climat scolaire et à une meilleure implication des parents dans la vie du collège, à travers des animations par des parents d'élèves une fois par semaine, la mise en place d'une « papothèque », des ateliers ludo-éducatifs et des sorties.

En raison de l'utilité de ces actions pour les familles et leur inscription dans l'environnement scolaire de leurs enfants, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de signer une convention avec les associations précitées, et d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, une subvention de 1.750 € (soit un montant total de 28.000 €) pour la mise en œuvre d'un projet « Paris Collèges Familles » dans chacun des seize collèges précités, selon la répartition suivante ;

- Association « Relais 59 » : 3.500 €
- Association « AFEV » : 3.500 €
- Association « Osez la médiation » : 5.250 €
- Association « Espace 19 » : 1.750 €
- Association « J2P » : 1.750 €
- Association « Entraide Scolaire Amicale » : 3.500 €
- Association « EIDIP » : 1.750 €
- Association « ATNT-18 » : 3.500 €
- Association « APASO » : 1.750 €
- Association « Plus Loin » : 1.750 €

Ce projet de délibération est lié à celui présenté au Conseil de Paris réuni en formation de Conseil Départemental sous le numéro 2018 DASC0 51 G qui propose l'attribution de subventions par la DASC0 pour les mêmes actions d'un montant total de 28.000 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris